

LES RELATIONS FORMELLES ENTRE LES SIGLES : L'HOMONYMIE « MOTIVÉE » VS L'HOMONYMIE NATURELLE

Soufiane LANSEUR

soufiane.lanseur@univ-bejaia.dz

&

Khadidja BOUDRAHEM

khadidja.boudrahem@univ-bejaia.dz

Laboratoire LESMS, Université de Bejaia, Algérie

Abstract: *In light of the exponential increase of homonymous abbreviations, it seems essential to undertake a study of the formal structuring of these lexical units that result from the shortening of a syntagma often composed of several lexical words on the path to lexicalization. Siglaization is the operation that allows for the creation of a word that appears simple but has a complex structure due to its formation rules, by reducing a syntagma already recognized as a complex functional unit. The abbreviation is obtained by taking each of the initial letters of the lexemes from the source syntagma. The abbreviation is formed in the same way as an acronym, with the difference that the acronym is composed more of syllables than of letters. Consequently, while the abbreviation can be pronounced either by spelling it out letter by letter or as an ordinary word, the acronym is necessarily articulated as a word. The distribution of consonants and vowels within the framework of acronymy is the basis for this pronunciation. This contribution aims primarily to demonstrate the existence and relevance of this formal relationship, on one hand, between abbreviations and words in the language, which will be referred to as "motivated" homonymy, and on the other hand, between abbreviations of the same form, due to the rules of formation of abbreviations imposed by the lexical system of a language, which will be termed natural or accidental homonymy. The structuring of abbreviations or acronyms will occur according to the specific domains of abbreviation usage and the languages from which these lexical units originate, while taking into account their contexts of use to determine the gender and specific meanings.*

Keywords : *Abbreviation, homonym, acronym, domain of usage, abbreviation.*

Introduction

Cette contribution essaie de rendre compte du fonctionnement des sigles homonymes, un sujet peu abordé, tout comme celui des sigles d'ailleurs. L'homonymie, qui

est la relation formelle entre des unités lexicales qui se prononcent et/ou s'écrivent de la même manière, mais dont le sens est différent, touche toutes les catégories de la langue à l'instar de ce type particulier d'unités lexicales qui est le sigle. Les sigles sont des unités lexicales un peu particulières de par leur formation et surtout leur signification qui est souvent rattachée à celui de son syntagme initial. Nous visons à travers ce travail à démontrer l'existence et la pertinence de cette relation dans le cadre de la siglaison. Nous essaierons également d'établir les caractéristiques des sigles homonymes et au-delà de leur contexte d'apparition, les critères de distinction mis en œuvre par les locuteurs afin de les différencier. Ces critères sont le domaine spécifique, l'origine linguistique du syntagme source et le contexte d'apparition des sigles. Nous posons l'hypothèse selon laquelle l'homonymie existant entre les sigles est « motivée » et non fortuite parce que les créateurs des sigles, au-delà des règles morphologiques imposées par l'abrégement des syntagmes sources, recherchent les sigles qui « sonnent » le mieux pour permettre une mémorisation facile par les locuteurs. Nous considérons comme homonymie motivée celle qui vise à créer un sigle de même forme qu'un mot déjà existant dans la langue.

L'article sera organisé autour de trois parties. La première sera consacrée aux concepts théoriques, la deuxième sera réservée à la méthodologie et au corpus et la dernière prendra en charge l'analyse des données des sigles homonymes.

1. Concepts théoriques

Les sigles sont des unités lexicales qui résultent de l'abrégement d'un syntagme souvent composé de plusieurs mots lexicaux en voie de lexicalisation. La siglaison est l'opération qui permet d'obtenir un mot à l'apparence simple, mais à la structure complexe de par ses règles de formation en réduisant un syntagme déjà reconnu comme unité fonctionnelle complexe. Le sigle est obtenu en prenant chacune des lettres initiales des lexèmes du syntagme source. Il est de ce fait formé de la même manière qu'un acronyme à la seule différence que ce dernier est plutôt composé de syllabes que de lettres. De ce fait, si le sigle se prononce indifféremment par épellation lettre par lettre ou comme un mot ordinaire, l'acronyme est nécessairement articulé comme un mot. La répartition des consonnes et des voyelles dans le cadre de l'acronymie est à l'origine de cette prononciation.

Jean Dubois et al. (2002 : 429) déclarent qu'« on appelle sigle la lettre initiale ou le groupe de lettres initiales constituant l'abréviation de certains mots qui désignent des organismes, des partis politiques, des associations, des clubs sportifs, des États, etc. » alors que Louis-Jean Calvet, dans un article publié dans l'*Encyclopaedia Universalis*, définit le sigle comme « la forme d'abrégement qui consiste à prendre la première lettre de chacun (ou de certains) des mots d'un groupe ». Gaudin & Guespin (2000 : 292) considèrent comme sigle « toutes les dénominations complexes formées des lettres initiales de leurs éléments initiaux ». La même définition est reprise dans la *Grammaire méthodique du français* (GMF) (2007 : 552), « les sigles sont des unités formées par la suite des lettres initiales de mots composés ». Pour Calvet (2007), « l'acronyme [...] consiste à prendre la première syllabe (ou certaines lettres) de chacun des mots ou de quelques mots significatifs d'un groupe ». Ainsi, le sigle consiste à prendre les premières lettres alors que l'acronyme les premières syllabes. L'auteur poursuit « certaines créations jouent cependant sur les deux possibilités » en expliquant qu'il existe des acronymes qui utilisent à la fois le procédé de siglaison (c'est-à-dire le recours aux lettres initiales) et celui de l'acronymie (qui consiste en le recours aux syllabes initiales). Ce dernier est désigné par acronyme mixte par opposition à l'acronyme

pur. L'auteur rappelle plus loin dans le même article (2007) que « les acronymes, purs ou mixtes, se prononcent comme des mots [...] mais les sigles peuvent se prononcer de deux manières ». Le sigle peut se prononcer soit comme un mot, ou lettre à lettre, pour reprendre l'expression de Calvet (1980).

Dubois et al. (2002 : 13) définissent l'acronyme par « sigle prononcé comme un mot ordinaire » et adoptent le critère phonétique pour instaurer une distinction entre les deux. Ils poursuivent en déclarant que « les acronymes s'intègrent mieux et permettent mieux la dérivation : il faut modifier le sigle non-syllabaire C.F.D.T pour dériver cédétiste, où le F disparaît, alors que C.A.P.E.S donne aisément capésien. »

Alain Polguère (2002 : 60) confirme que « la siglaison produit une lexie à partir d'une locution en concaténant les lettres initiales de chacune des lexies de la locution en question. En français, les sigles sont normalement des noms. Un sigle qui se prononce comme une suite de syllabes et non en épelant les lettres est appelé acronyme ». Dorothy Nakos insiste sur le fait qu'un sigle peut se composer d'une seule lettre, comme il peut en avoir plusieurs. Elle le définit (1990 : 407) comme « nom (unité lexicale) formé d'initiales et de syllabes provenant a) d'un mot (lexie simple), par exemple « T » pour « Titus » à l'époque romaine, b) d'un mot composé (lexie construite à partir d'au moins deux composants), par exemple « ECG » pour « électrocardiogramme », ou c) d'un groupe de mots (lexie complexe), par exemple « CIA » pour « Central Intelligence Agency ». ».

Pour la prononciation épelée ou syllabaire, les auteurs de la GMF (2007 : 252) expliquent que les « sigles se prononcent comme des mots ordinaires, quand la répartition des consonnes et des voyelles permet l'articulation des phonèmes et leur regroupement en syllabes ». Donc, la différence qui existe au niveau de la graphie dépend de la prise en compte des lettres ou des syllabes, alors que la prononciation découle de l'organisation des consonnes et des voyelles à l'intérieur du sigle ou de l'acronyme.

Les sigles se caractérisent par le fait qu'ils soient une création écrite. C'est un signe motivé pour les initiés et compris par un groupe de locuteurs restreint d'où le fait que chaque domaine possède son lot de sigles, différents, éventuellement, des sigles des autres domaines. Bien que les signifiants de deux ou plusieurs sigles appartenant à des domaines différents puissent être identiques, leurs significations diffèrent du fait que leurs syntagmes sources sont différents. À titre d'exemple, CNES appartient à deux domaines, le premier est syndical, le second est économique. Leurs significations respectives sont : Conseil National des Enseignants du Supérieur et Conseil National Économique et Social. Nous parlons alors de l'homonymie siglaire, objet de cet article.

2. Corpus et méthodologie

Notre corpus est constitué d'une liste de sigles choisis intentionnellement pour le rapport d'homonymie qu'ils entretiennent avec les mots de la langue française ou les autres sigles, ayant la même forme, issus du français ou de l'anglais. Le nombre extrêmement étendu des sigles qui circulent dans la presse écrite ou sur les sites internet ne permet malheureusement pas une étude exhaustive, c'est pourquoi nous avons choisi d'adopter la méthode de l'exemplification ou comme on l'appelle le plus souvent le corpus d'exemples. Le corpus sur lequel nous travaillerons dans cette contribution est extrait dans sa majorité de l'*Encyclopédie Wikipédia* qui a l'avantage de rassembler un très grand nombre de sigles avec leurs syntagmes sources dans les différentes langues. Le fait qu'elle soit une encyclopédie collaborative garantit sa richesse. Les sigles pris en compte ont été tous

vérifiés dans d'autres sources documentaires pour s'assurer de l'existence du sigle d'un côté et de l'autre la fiabilité des informations fournies sur les syntagmes sources.

« L'opposition entre données et exemples souligne un changement de démarche : une linguistique qui travaille sur des « données » vise à décrire des ensembles de faits, dans une perspective empiriste ; le jeu des « exemples » dans une argumentation générativiste sert à mettre les hypothèses à l'épreuve des faits, selon une inspiration rationaliste ; les « données » seraient premières, les « exemples » sont appelés par le discours, qu'ils illustrent et confirment à la fois. » (Mortureux, 1981 : 48).

Nous adaptons la méthode des exemples pour vérifier les hypothèses que nous aurons posées préalablement.

3. Analyse du corpus

3.1. Sigles homonymes avec d'autres mots de la langue

Certains sigles sont homonymes avec des mots de la langue. La formation de ces sigles coïncide avec une forme existante dans la langue, dans ce cas le sigle est considéré comme homonyme avec un autre mot de la langue. Il n'est pas exclu que la formation soit réalisée intentionnellement pour reprendre la même forme qu'un autre mot, et ce, dans le but de faciliter l'enregistrement du sigle dans la mémoire, surtout dans le cas des acronymes. Il y a lieu de distinguer des sigles homophones (même prononciation), mais également des homonymes (c'est-à-dire qu'ils se prononcent et s'écrivent de la même manière). Certains autres sont paronymes avec d'autres mots de la langue.

3.1.1. Homophone non homographe

Certains sigles sont formés de manière à se prononcer comme des mots existants. Ils ont l'avantage d'être facilement mémorisable et de bénéficier d'une intégration phonétique complète au sein du vocabulaire. Les exemples suivants illustrent parfaitement cet état de fait.

BAnQ : Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Banque : établissement financier où s'effectuent des opérations bancaires

Pour le mot *banque* et le sigle *BAnQ*, ils sont homophones, non homographes parce que la source de ce sigle ne permet pas de rajouter les deux lettres finales « ue », mais la prononciation est possible, parce qu'il s'agit de lettres muettes.

BRIC : Brésil Russie Inde Chine

Brique : « Pierre artificielle fabriquée avec de la terre argileuse pétrie, moulée, séchée, et dont on se sert pour bâtir. » (GRLF, 2005)

Pour le sigle *BRIC* et le mot *brique*, le *C* final du sigle a la propriété d'être prononcé comme la consonne *K* lorsqu'il n'est pas suivi des voyelles *E*, *I* et *Y*. Cela a donné lieu à une homophonie avec le nom *brique* existant déjà en français.

CACH : Childhood Ataxia with Central Hypomyelination, soit « ataxie infantile avec hypomyélinisation centrale ».

Cash : **Adv.** Par un versement comptant. | *Payer cash* (GRLF, 2005)

Le sigle provient de l'anglais, mais fréquemment utilisé dans le domaine de la médecine (le syndrome de CACH) qui est souvent traduit par « ataxie infantile avec hypomyélinisation centrale ». Bien que la forme ne corresponde pas à ce dernier syntagme, il est souvent utilisé en sa compagnie. Cela fait qu'il coïncide avec une autre forme existant en français qui s'écrit avec un s, signe d'un emprunt à l'anglais, mais qui a la prononciation d'un /s/.

L'exemple suivant tiré d'un article publié sur science directe.com confirme cette analyse :

L'ataxie infantile avec hypomyélinisation du système nerveux central (CACH) est une maladie héréditaire autosomique récessive

CAAR : Caisse Algérienne d'Assurance et de Réassurance

Car : conjonction de coordination introduisant la cause ou autobus

Le sigle CAAR qui fait référence à une assurance reprend les initiales de son syntagme source. Il coïncide phonétiquement avec plusieurs mots français : la conjonction, *car*, et le nom, *car*. Comme ces compagnies d'assurance font beaucoup de publicités, cette homophonie permet de mieux accrocher le consommateur et de lui faire retenir le nom facilement. C'est une stratégie d'argumentation en incitant le client à choisir la compagnie parce que son nom est familier.

OPAC : Offices publics d'aménagement et de constructions (France)

Opaque : Qui s'oppose au passage de la lumière. (GRLF, 2005)

Le sigle OPAC coïncide phonétiquement avec l'adjectif *opaque*. Le C final du sigle permet de jouer sur les sonorités, car il peut se prononcer de différentes manières selon qu'il est suivi d'une voyelle ou non et selon le type de voyelle qui le suit. Le syntagme source s'apprête à une telle homophonie parce qu'elle reprend le même ordre de lettres dans la source.

3.1.2. Homonymes (homophone et homographe)

D'autres sigles sont homonymes, ils s'écrivent et se prononcent comme des mots de la langue. Les exemples suivants sont une illustration parfaite.

BOSS : Bulletin officiel de la Sécurité sociale

Boss : **Fam.** Patron (d'employés), chef (d'une entreprise, d'un groupe, d'une bande...). (GRLF, 2005)

Le sigle BOSS s'écrit et se prononce comme le nom *boss*, de se fait ils sont homonymes. Pour les distinguer, seul le contexte le permet parce qu'il a le même genre que le nom *boss*. Dans les exemples suivants, nous remarquons que la présence du corpus est nécessaire pour dissiper la confusion. Nous empruntons ces exemples au site officiel du BOSS (<https://boss.gouv.fr>)

A) *Le BOSS est un site internet unique, public et accessible à tous.*

B) *Entrée en vigueur du BOSS (Bulletin officiel de la Sécurité Sociale) ;*

C) *Le Bulletin Officiel de la Sécurité Sociale (ou BOSS) a été mis en ligne le 8 mars 2021 via son portail dédié.*

- D) Le *BOSS* permet de prendre connaissance de la position de l'administration *sociale* concernant des dispositifs juridiques.
- E) Le *BOSS* couvre, de façon exhaustive et analytique, la législation en matière de cotisations et contributions *sociales*.

D'un côté, le sigle semble garder sa graphie (tout en majuscule), ce qui le distingue nettement du nom qui s'écrit en minuscule. De l'autre, il est accompagné de son syntagme source qui sert à le définir parce qu'il s'agit probablement d'un néologisme ou considéré comme tel par les scripteurs. Dans l'exemple (A), il est défini comme site internet, dans l'exemple (B), il est accompagné de sa source postposée et entre parenthèses, comme pour l'expliquer. Dans l'exemple (C), il est accompagné de sa source, mais cette fois-ci, la source est préposée, alors que le sigle est mis entre parenthèse comme pour signaler la mise en construction du sigle. Dans les exemples (D) et (E), le sigle est mis en avant. Il est posé comme un mot connu tout en le reliant aux groupes de mots « administration sociale » et « cotisations et contributions sociales ». Donc le sigle peut rentrer en concurrence avec le nom *boss* en se posant comme un homonyme vu qu'il a la même graphie, la même prononciation et surtout le même genre, le masculin.

CAPE

Sources françaises

Centre d'accueil de la presse étrangère

Communauté d'agglomération des Portes de l'Eure

Contrat d'appui au projet d'entreprise.

Sources anglaises

Convective available potential energy (énergie potentielle de convection disponible), terme météorologique

Cyclically adjusted price-to-earnings ratio, (ratio utilisé en analyse boursière)

Cape : « Vêtement* de dessus, sans manches, qui enveloppe le corps et les bras, avec ou sans capuchon. » ou « Chapeau melon » (GRLF, 2005)

Cape (nom propre, toponyme) : la Cape, rivière de l'Île du Nord, en Nouvelle-Zélande

Le sigle **CAPE** entre en homonymie avec le nom *cape* qui est déjà homonyme avec un nom propre portant la même graphie et la même prononciation. La particularité de ce sigle est qu'il est issu de plusieurs sources en français et en anglais. Celui-ci présente déjà une homonymie au niveau de la langue française. En effet, trois sources différentes ont été identifiées. La première fait référence à un centre d'accueil de la presse étrangère, la deuxième est la communauté d'agglomération, le dernier réfère à un contrat d'appui aux projets d'entreprise. Les domaines d'utilisation diffèrent, donc il n'y a pas de raison de confondre les différents homonymes. Ce même sigle représente deux syntagmes sources issus de l'anglais, nous supposons qu'il s'agit d'un emprunt. Il renvoie aux domaines de l'économie et de la météorologie. Ces cinq sigles, pour ainsi dire, rentrent en relation d'homonymie avec le mot *cape* existant en français en tant que mot ordinaire. Le sigle **CAPE** peut avoir, selon le sens, les deux genres. Ces exemples illustrent cette propriété, alors qu'il est toujours féminin lorsqu'il est nom. Selon le site gouvernemental français, *Service public Entreprendre* (<https://entreprendre.service-public.gouv.fr>) dont nous tirons les

exemples suivants, le mot Cape est masculin, parce qu'il suit le mot générique (contrat) dont il est l'hyponyme :

- a. Le contrat d'appui au projet d'entreprise (Cape) permet de tester la viabilité économique ;
- b. Le Cape permet de tester un projet en profitant d'un accompagnement pour étudier sa faisabilité ;
- c. Le Cape a une durée maximale de 1 an ;
- d. Le Cape n'est pas un contrat de travail ;
- e. Pour bénéficier du Cape, il faut être porteur d'un projet.

HUGO

Hôpitaux Universitaires du Grand Ouest

*HUM*an *Gen*ome *Org*anisation, (une organisation internationale impliquée dans le projet *Gé*nome *hum*ain)

Hugo : écrivain français.

Le sigle HUGO issu de deux syntagmes sources appartenant à deux langues différentes (français et anglais) entre en relation d'homonymie avec le nom propre Hugo. La confusion peut survenir entre les deux sigles issus du français ou de l'anglais, cependant avec le nom propre, il n'y a aucune possibilité de confusion, car le nom propre ne prend pas de déterminant et les contextes d'utilisation sont tellement différents qu'on ne peut pas les rencontrer dans un même discours.

MALE

Moyenne Altitude, Longue Endurance (type de drone) ou en anglais *Medium Altitude Long Endurance*

Il est homophone avec trois mots en français (mâle, mal et malle). Dans ces usages, ce sigle est employé comme adjectif qualificatif en collocation avec drone. Les exemples suivants extraits d'un site internet (defense-zone.com)

- a. Un drone MALE est un type d'aéronef [...] (moyenne altitude longue endurance = MALE).
- b. Les drones MALE peuvent être équipés d'une variété de charges utiles.
- c. Les drones MALE sont des systèmes aériens sans pilote.
- d. Les drones MALES américains, les drones MALES européens, les drones MALES asiatiques...

Nous rencontrons sur le site du média Défense-Zone les emplois caractéristiques de l'acronyme MALE cités dans le même ordre que celui de l'article consulté. Dans l'exemple (a), le sigle est accompagné de son syntagme source entre parenthèses et accompagné du signe (=) pour exprimer l'équivalence. Le sigle lui-même est toujours transcrit en majuscules du moins dans les emplois que nous avons rencontrés, sauf que dans les trois derniers contextes, il est utilisé au pluriel accompagné de -s. Cette variation en nombre est une caractéristique de l'intégration des sigles. L'emploi adjectival est justifié par le premier mot du syntagme qui est adjectif.

Nous ne pouvons pas parler d'homonymie entre le sigle anglais de la même forme et celui issu du français, car le syntagme source en français n'est qu'une traduction de celui qui provient de l'anglais, c'est pourquoi nous parlons plutôt d'un sigle emprunté.

3.2. Sigles homonymes avec d'autres sigles

Ainsi, une part non négligeable de sigles possèdent des sources différentes, ce qui fait qu'ils donnent lieu à une homonymie entre formes siglaires. Il n'est pas judicieux de parler de formes polysémiques parce que dans ce cas précisément les syntagmes dont les sigles sont issus sont tellement différents qu'aucune relation d'ordre étymologique, ni même sémantique ne peut être envisagée. Nous distinguons quatre cas.

ASIC peut désigner :

- Application Specific Integrated Circuit, (un circuit intégré spécialisé pour une application spécifique) ;
- Association des services Internet communautaires ;
- Récepteurs ASIC (*Acid-sensing ion channel*), récepteurs situés dans le système nerveux périphérique liés à la nociception ;

Le sigle ASIC réfère à trois domaines différents (électronique, informatique et biologique). Chacun des trois sigles parvient d'un syntagme source différent. Les sigles des domaines électronique et biologique sont formés sur un syntagme en langue anglaise, alors que le sigle du domaine informatique (internet) est issu de la langue française. Les trois sigles sont des homonymes.

3.2.1. Sigles homonymes issus de la même langue

Les sigles homonymes sont issus de syntagmes appartenant à la même langue. La relation d'homonymie se réalise entre des sigles ou des acronymes ayant des sens différents.

ADAC est un sigle ou acronyme qui peut désigner :

- Association des arts et de la culture (Belgique) ;
- Avion à décollage et atterrissage court ;

Comme il s'agit de l'abréviation de deux syntagmes sources différents issus de la langue française., donc ce sont deux sigles qui sont en relation homonymique. La distinction se fait par rapport à l'espace géographique le sigle est utilisé. Pour le premier, il s'agit de la Belgique (espace spécifique), alors que pour le second, c'est un nom donné à un avion qui peut être utilisé dans tout l'espace francophone (espace général).

AESA

- Agence européenne de la sécurité aérienne
- Autorité européenne de sécurité des aliments

L'homonymie a lieu entre deux sigles AESA issus de deux syntagmes différents, l'un désigne une agence alors que l'autre désigne une autorité. L'un concerne la sécurité aérienne et l'autre appartient au domaine de l'alimentation.

ATAG

- (*en*) *Air Transport Action Group*, une coalition d'organisations et d'entreprises du secteur aérien
- (*en*) *Authoring Tool Accessibility Guidelines*, recommandations pour rendre le Web plus accessible

Le sigle ATAG est issu de deux syntagmes sources issus de l'anglais. L'un concerne le transport aérien alors que l'autre appartient au domaine de l'informatique.

BIPM est un sigle pouvant signifier :

- Brevet d'initiation au parachutisme militaire ;
- Bureau international des poids et mesures.

Le sigle est issu de deux syntagmes sources issus de la langue française pour constituer des sigles homonymes. L'un renvoie au parachutisme militaire, alors que l'autre réfère à un bureau international s'occupant des mesures et des poids.

3.2.2. Sigles homonymes issus de langues différentes

Quand les syntagmes dont les sigles sont issus appartiennent à des langues différentes, la relation d'homonymie se réalise entre deux sigles issus de langues différentes à condition que l'un des deux syntagmes ne serait pas la traduction de l'autre. Sinon, il s'agira de la translittération.

ACTA

- (*en*) *Anti-Counterfeiting Trade Agreement*, (en français Accord commercial anti-contrefaçon)
- (*fr*) Association de coordination technique agricole (France)

Parmi les sigles homonymes issus de deux langues différentes, nous rencontrons ACTA. Dans le domaine économique, il provient de l'anglais, et en tant que désignant d'une association, il vient du français. Donc, il suffit de voir le domaine dans lequel il est utilisé pour restituer son sens.

IRIS

- Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (Montréal)
- Institut de recherche et d'information socio-économique (Paris)
- Institut de relations internationales et stratégiques
- Îlots regroupés pour l'information statistique
- Inter-réseau européen des initiatives éthiques et solidaires, association alsacienne
- Interface Region Imaging Spectrograph,
- Informatique et réseaux pour l'industrie et les services techniques
- Internet Risk Insurance Services, une MSSP suisse
- Internet Registry Information Service, un protocole Internet.

Le sigle IRIS est l'abréviation de neuf syntagmes sources issus de l'anglais et du français. Si nous nous référons à ces syntagmes, nous pourrions distinguer plusieurs sigles homonymes. En supposant que nous puissions les regrouper sous forme de sigles polysémiques, nous aurons au moins quatre significations qui n'ont aucune affiliation sémantique. Il désigne tantôt des instituts de recherche, tantôt des protocoles Internet ou encore un indice statistique.

UNIT

Le sigle UNIT peut renvoyer à :

- UNIT, Université Numérique Ingénierie et Technologie
- UNIT, United Nations Intelligence Taskforce

UNIT en tant que sigle est issu de deux syntagmes sources. Celui appartenant au français renvoie à une université et celui qui provient de l'anglais désigne une organisation opérationnelle dans un film de science-fiction.

3.2.3. Sigles homonymes issus de domaines différents

La distinction entre les formes homonymique se fait par le domaine d'appartenance des différents sigles. À partir du domaine de spécialité, le locuteur pourra interpréter le sens du sigle, sans avoir recours à l'analyse du contexte parce qu'il est initié.

DCI : ce sigle peut désigner plusieurs notions selon le domaine

- **Automobile** : Dans le domaine des moteurs diésel, *dCi* (Direction Common rail Injection)
- **Médecine et pharmacie** : *DCI* correspond à la *Dénomination Commune Internationale*. Il s'agit du nom officiel et unique d'une molécule ou d'un principe actif médicamenteux, reconnu dans le monde entier (indépendamment du nom commercial).
- **Défense** : *DCI* est l'acronyme de *Défense Conseil International*, une entreprise partenaire du ministère des armées françaises.

Selon que nous parlons de la mécanique, des médicaments ou de la défense, le sigle DCI prend des valeurs différentes les unes des autres. Il ne s'agit pas du même sigle, mais de trois sigles différents formés à partir de syntagmes sources, c'est pourquoi nous parlons de sigles homonymes. Si la structure de surface est la même, pour reprendre les termes de Chomsky, les structures profondes sont différentes.

ATER peut signifier selon le domaine

- Attaché temporaire d'enseignement et de recherche ; (enseignement)
- Alstom transport express régional (transport)

Lorsque nous parlons de l'enseignement supérieur en France, ATER a une signification différente de celle relative au domaine des transports en commun, ce même sigle renvoie à un autorail produit par Alstom. Les deux sigles ne se confondent pas, car ils renvoient à des domaines spécifiques.

3.2.4. Sigles homonymes issus du même domaine

Dans de rares cas, certains sigles appartenant au même domaine ont une même forme, mais des syntagmes sources et des sens différents, condition sine qua non de l'existence de l'homonymie. Nous avons sélectionné deux sigles.

BRI

- Brigade de recherche et d'intervention,
- Brigade rapide d'intervention

Le sigle BRI désigne deux institutions différentes dans le domaine de la sécurité des personnes et routière. Le premier renvoie une unité de la Police nationale française ou algérienne alors que le second réfère à un type d'unité autoroutière de la Gendarmerie nationale française. Tous les deux participent du même domaine, mais les syntagmes sources sont différents d'où la présence de la relation d'homonymie entre ces deux sigles.

CAF

- Coût, assurance et fret
- Capacité d'autofinancement
- Caisse d'allocations familiales

Les trois syntagmes sources du sigle CAF font référence au domaine de l'économie. Le premier est un terme de la comptabilité nationale, le deuxième est un terme de la comptabilité des entreprises, alors que le troisième et le plus connu du public désigne la caisse des allocations familiales. Les trois sigles appartiennent au même domaine général qui est l'économie, mais chacun s'utilise dans une aire sémantique restreinte.

Conclusion

À l'issue de cette recherche qui s'intéresse aux sigles homonymes ou à l'homonymie siglaire, nous avons pu démontrer qu'à l'instar des autres catégories de mots français, les sigles peuvent entrer en relation d'homonymie du fait qu'il s'agit de mots appartenant à des domaines spécialisés et ne sont souvent utilisés que par une communauté restreinte propre à ces domaines. La formation des sigles se fait généralement dans ces domaines sans prendre en compte ce qui se passe dans les autres domaines spécialisés. Il s'agit d'une réponse la plus souvent urgente qui permet aux locuteurs de communiquer efficacement à l'intérieur d'un groupe restreint. Les sigles sont généralement un réflexe dû à la paresse (écrire ou dire en un seul mot (condensé) ce qu'on est censé exprimer en plusieurs mots), ils participent dans l'économie langagière. Comme le sens des sigles est rarement autonome par rapport à son syntagme source, le sigle remplit exactement la même fonction que sa source.

Nous avons distingué dans un premier temps les sigles et les acronymes qui entrent en relation d'homonymie avec les mots existant dans la langue française ou nous avons remarqué que les producteurs de sigles essaient de reproduire des mots connus et familiers pour faciliter la mémorisation de ces sigles. Il s'agit là aussi d'une propriété de l'économie langagière qui permet aux locuteurs d'exprimer des sens précis (signifiés) à l'aide de sonorités ou de structures sonores (signifiants) déjà connues.

L'hyperactivité de ce procédé de formation du lexique a donné lieu à la formation de plusieurs sigles homonymes, car il s'agit d'un mécanisme qui permet de réduire un syntagme plus ou moins long en ses lettres ou syllabes initiales de chacun de ses mots lexicaux. Donc chaque fois que des syntagmes composés de mots commençant par les mêmes lettres et est disposé dans le même ordre, il produira des sigles identiques. De ce fait, les sigles entrent en relation d'homonymie avec d'autres sigles formés de syntagmes différents, à la condition que les mots réduits commencent par les mêmes lettres initiales. Nous avons distingué donc des sigles homonymes formés dans la même langue, et d'autres formés dans des langues différentes. Nous avons également rencontré des sigles homonymes appartenant à des domaines différents ou à un seul domaine, bien que cette dernière catégorie soit plutôt rare.

BIBLIOGRAPHIE

- BOUDRAHEM, Khadidja, & ELBAKI, Hafida, (2017), « Le sigle comme lieu des contacts des langues à travers la presse écrite », dans *Studii de gramatica contrastiva*, n°28, pp. 20-31, disponible en ligne : <https://studiidegramaticacontrastiva.info>.
- BOUDRAHEM, Khadidja, (2018), *Les sigles dans la presse écrite d'expression française à travers El Watan, Le Soir d'Algérie et Le Quotidien d'Oran : formation, intégration et fonctions*, Thèse de doctorat, Université de Béjaïa.
- BOUDRAHEM, Khadidja, (2024), « L'intégration des sigles dans les discours spécialisés : le cas de la presse écrite », dans *ANADISS*, n°38, pp. 83-101, disponible en ligne : <https://anadiss.usv.ro/anadiss-38-2024/>.
- CALVET, Louis-Jean, (1980), *Les sigles*, coll. « Que sais-je ? », Paris, PUF.
- CALVET, Louis-Jean, (2007), « Sigles & acronymes », dans *Encyclopaedia Universalis*, en CD.
- DUBOIS, Jean et al., (2002), *Dictionnaire de la linguistique*, Paris, Larousse.
- GAUDIN, François, & GUESPIN, Louis, (2000), *Initiation à la lexicologie française : De la néologie aux dictionnaires*, Bruxelles, Duculot.
- GRLF, (2005), *Le Grand Robert de la Langue Française*, Version électronique en CD, Dir. A. REY, © LE ROBERT /SEJER.
- LANSEUR, Soufiane, (2011), *Le changement lexico-sémantique dans le discours de l'économie en Algérie à travers l'émission radiophonique Le rendez-vous de l'économie et le quotidien El Watan*, Thèse de doctorat, Université de Béjaïa.
- MORTUREUX, Marie-Françoise, (1981), « Le « corpus » dans les études de lexique-sémantique », dans *Linx*, n°4, pp. 47-68.
- NAKOS, Dorothé, (1990), « Sigles et noms propres », dans *Meta : Journal des traducteurs*, vol. 35, n° 2, pp. 407-413, disponible en ligne : <http://id.erudit.org/iderudit/003690ar>.
- POLGUERE, Alain, (2002), *Notions de base en lexicologie*, Presses Universitaire de Montréal.
- REIGEL, Martin, PELLAT, Jean-Christophe, RIOUL, René, (2007), *Grammaire méthodique du français*, Paris, PUF.
- WIKIPEDIA, *L'Encyclopédie libre*, disponible en ligne : <https://fr.wikipedia.org>, consulté en mai 2026.